

Montauban, le 29 janvier 2019

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique

Réunion avec des entreprises sur les conséquences du BREXIT

Vous vendez des biens ou fournissez des services au Royaume-Uni ? Vous achetez des biens ou utilisez un prestataire de services établi au Royaume-Uni ? Vous disposez d'une filiale ou effectuez des missions au Royaume-Uni ? Vous avez des salariés au Royaume-Uni ? Vous avez des brevets ou des marques européennes actives au Royaume-Uni ? Vous êtes impliqué dans un projet européen avec un ou des partenaires britanniques ? L'un de vos clients ou fournisseurs est dans cette situation ? Il vous appartient de vous préparer à tous les niveaux et à toutes les issues.

Pour faire suite au référendum britannique du 23 juin 2016, le Royaume-Uni quittera l'Union européenne le 30 mars 2019 et deviendra un pays tiers. Après les négociations menées depuis deux ans sur les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la Chambre des Communes britannique doit se prononcer une seconde fois ce 29 janvier sur le projet d'accord de retrait.

Quelle qu'en soit l'issue, le Brexit aura des conséquences sur l'activité des entreprises. Il faut donc se préparer à tous les scénarii, y compris à celui d'une sortie sans accord. Depuis le 17 janvier 2019, le Premier ministre a décidé de mettre en œuvre un plan permettant aux entreprises (notamment les PME), d'identifier l'ensemble des impacts d'un Brexit sans accord sur leur activité : impacts sur leurs contrats, sur leurs RH, sur leurs fournisseurs/distributeurs, sur leurs coûts, sur le stockage de leurs données, sur leurs contrats, etc.

Pour aider les entreprises à se préparer, le plan de sensibilisation est renforcé et actualisé, avec :

- La diffusion d'un nouveau support de sensibilisation « Se préparer à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne »
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/entrepreneuriat/brexit-se-preparer-a-la-sortie-du-royaume-uni-de-l-ue-janv2019.pdf)
- Une mise à jour régulière de la foire aux questions (FAQ) sur le Brexit, en ligne sur les sites institutionnels et notamment Brexit.gouv.fr ;
- Les boîtes mail Brexit.entreprises@finances.gouv.fr et brexit@douane.finances.gouv.fr gérées par les services du ministère, qui constituent les points de contact directs entre les entreprises et les administrations
- L'organisation de réunions en région animées par les DIRECCTE, avec les PAE (pôle d'action économique) de la DGDDI (voir ici le calendrier des réunions : <https://www.economie.gouv.fr/brexit#réunions>) ;

C'est dans ce cadre que le Préfet a invité l'ensemble des entreprises du département qui entretiennent des relations commerciales avec le Royaume Uni – soit plus de 100 entreprises - à une réunion de sensibilisation / préparation aux conséquences du Brexit, organisée avec l'Unité Départementale de la DIRECCTE et le Pôle d'Action Economique de la Direction Régionale des Douanes, dans les locaux de la Préfecture le mardi 29 janvier à 14h30.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
Tél : 05 63 22 82 12 | 05 63 22 82 18 | communication@tarn-et-garonne.gouv.fr